

Projet pédagogique de la Plaine de vacances pour la section maternelle pour la période 2018 – 2020.

« Un enfant a infiniment plus à gagner à faire pendant trois jours une expérience par lui-même plutôt que de passer un quart d'heure à voir un adulte lui montrer » J. Piaget

A. Introduction

La plaine de vacances communale de Berchem-Sainte-Agathe, ci-dessous désignée comme la « Plaine de vacances » est un centre de vacances qui a pour mission « de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires » (définition du décret du 17 mai 1999).

La commune organise la Plaine de vacances dans le respect des dispositions du décret, du règlement d'ordre intérieur et du projet pédagogique. Elle est organisée par le Service Jeunesse, sous la tutelle de l'Echevin de la Jeunesse francophone.

B. Objectifs

La Plaine de vacances est un lieu de rencontre et d'activités réfléchies pour répondre aux objectifs définis ci-dessous.

1. Objectifs généraux

Les objectifs de la plaine de vacances sont centrés sur l'enfant, en tant qu'individu en développement affectif, social et moteur dans un cadre en dehors du temps d'école. Tout est mis en œuvre afin de permettre à l'enfant de se sentir en vacances.

Les objectifs généraux de la plaine de vacances s'expriment de la manière suivante :

1. Permettre à l'enfant de prendre du plaisir, de se ressourcer et de s'amuser ;
2. Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités et favoriser l'expression de soi et de sa personnalité;
3. Développer sa socialisation et son autonomie;
4. Susciter sa curiosité et lui faire découvrir avec un autre regard le monde qui l'entoure ;
5. Développer des apprentissages psychomoteurs;
6. Préparer les enfants à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;

2. Objectifs spécifiques

Par le biais d'activités ludiques diversifiées et de temps libre encadrés (tels que décrits plus loin au point 1.6 – Activités), le projet pédagogique entend mettre l'accent sur les objectifs spécifiques repris ci-dessous.

1. L'enfant en tant qu'individu

Dans le cadre de la convention des droits de l'enfant, chaque enfant a le droit à l'expression. Il a le droit d'être informé, d'exprimer librement ses opinions, de se réunir et de participer à une association ou à un club.

L'encourager dans sa recherche d'autonomie, l'aider dans sa découverte de lui-même.

L'encourager à se dépasser, à être fier de lui et à s'exprimer.

Lui montrer le respect de soi, de son hygiène corporelle et de son rythme biologique.

La Plaine de vacances est un lieu où l'on peut accueillir l'enfant tel qu'il est en tenant compte de ses besoins, ses désirs, son dynamisme, son histoire, son milieu familial et son environnement, qui veille à son épanouissement et accorde une attention particulière à ceux qui en ont le plus besoin. Elle laisse la place à l'expression de la créativité et permet de faire les choses au rythme de l'enfant.

Les animateurs sont dès lors particulièrement attentifs aux souhaits et aux attentes exprimés par l'enfant et adaptent au maximum leur programme d'activité. Ils travaillent en binôme afin d'être plus disponibles pour les enfants et pour que la mixité des sensibilités/tempéraments puissent répondre aux différents besoins des enfants.

La cour de l'école offre, à travers la mise en place de zones de couleur, différents espaces destinés à répondre aux différents besoins de l'enfant pendant le temps libre (calme, jeux, ...).

Afin de favoriser la confiance et l'estime de soi, les animateurs veillent à féliciter les enfants. Les gestes et comportements positifs sont soulignés et encouragés.

L'encadrement d'enfants en situation de handicap est envisagé et encouragé mais se fait en fonction de la compétence de l'équipe d'animation, du type de handicap présenté et de la bonne collaboration avec les parents.

2. L'enfant à travers ses relations aux autres

L'écoute et la parole sont les éléments essentiels de cet objectif. Développer le sens de l'accueil, du partage et de la solidarité. Apprendre la politesse et la tolérance, accepter la différence qu'elle soit culturelle ou sociale. Favoriser le sens des responsabilités. Apprendre à résister à l'individualisme, montrer à l'enfant comment être acteur de paix, généreux et solidaire.

En cas de conflit entre enfants, les animateurs misent tout d'abord sur le dialogue. La punition est un outil utilisé de manière exceptionnelle pour sanctionner les manquements les plus graves (manque de respect vis-à-vis d'un participant, d'un animateur ou du matériel) et s'accompagne d'une information aux parents.

3. L'enfant actif dans son milieu

Prendre place dans son environnement, montrer à l'enfant qu'il y est déjà acteur.

Promouvoir le respect du matériel, de la nature et des lieux. L'éduquer à l'environnement urbain, devenir acteur de son quartier pour se l'approprier.

Dans cet esprit, les enfants sont régulièrement interrogés dans le courant de la journée par rapport à leur ressenti et ils ont, en fin de semaine, un moment de parole qui leur est consacré avec leurs animateurs afin de faire le point sur la semaine vécue.

- L'espace de la Plaine de vacances

Dans les locaux de la Plaine de vacances, les enfants disposent de différents types d'espaces aménagés (coin calme, tables, locaux sportifs) qu'ils investissent tout au long de la journée. Afin de rendre l'espace le plus agréable et convivial possible, les enfants peuvent le décorer avec leurs bricolages qui répondent aux thèmes choisis et à la saison de l'année (pendant les vacances d'hiver une cheminée réalisée par les enfants et un sapin de Noël viennent embellir le coin calme, ...).

- L'espace autour de la plaine

Des sorties régulières sont organisées toutes les semaines dans ou autour de Berchem afin de permettre aux enfants de se familiariser avec leur territoire.

C. Organisation générale

1. Programme type d'une journée

Afin de garantir le bon fonctionnement de la plaine et des activités, les enfants sont tenus, une fois inscrits d'y rester de 9h00 à 16h00. L'horaire de la journée est communiqué aux enfants afin qu'ils puissent jouer en équilibrant les temps de repos, de repas et d'activités plus dynamiques.

7h30 – 9h	Accueil et garderie assurés par du personnel communal
9h – 10h	Jeux et/ou activités diverses
10h – 10h15	Collation
10h15 – 12h	Jeux et/ou activités diverses
12h - 13h	Repas de midi
13h – 13h30	Période de relaxation ou activités calmes
13h30 – 15h30	Jeux et/ou activités diverses
15h30 – 16h	Collation
16h – 18h	Garderie assurée par du personnel communal

Chaque enfant participant aux activités de la section maternelle se verra attribuer en début de semaine une couleur et recevra un bracelet de cette même couleur qui lui permettra de se reconnaître dans l'ensemble du groupe et permettra également aux animateurs de facilement rassembler les enfants faisant partie d'un même groupe.

2. Infrastructures

Les enfants de la section maternelle auront leurs activités dans un espace adapté à leur âge (matériel, mobilier, sanitaires...).

En fonction de la période de plaine, celles-ci se dérouleront soit à l'Ecole communale, section maternelle (côté Rue des Soldats), soit à l'Ecole communale « Openveld ».

Les espaces mis à disposition :

Ecole communale « Openveld »:
deux cour de récréation
un préau couvert
un réfectoire
plusieurs petits locaux polyvalents
un espace de jeux
une salle de psychomotricité
des sanitaires adaptés

Ecole communale située à la rue des Soldats :
deux grandes cours de récréation
un grand préau couvert
un réfectoire
deux salles de gymnastique
un local polyvalent adapté aux moins de 6 ans
des sanitaires adaptés

3. Encadrement

La Plaine de vacances répond aux prescriptions du décret du 17/05/1999 en termes d'encadrement des enfants quant au nombre (1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans) et à leur qualification (1 animateur breveté sur 3, dont le brevet est certifié par la Communauté française).

Le personnel encadrant des plaines et plus particulièrement les animateurs s'engagent à respecter le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur des plaines de vacances. Ils favorisent la relation avec les parents en étant disponible aux moments d'arrivée et de départ des enfants. Ils encouragent les parents à s'intéresser à ce que l'enfant a vécu durant la journée (nouvel aliment goûté, talent découvert, aptitude acquise...) pour valoriser les performances de l'enfant et faire le lien entre la plaine et la vie quotidienne.

Le coordinateur administratif

Agé de 18 ans au moins.

Il est investi par le Collège des Bourgmestre et Echevins de l'exécution du projet pédagogique, de la gestion de l'équipe d'animation et des rapports avec l'environnement de la plaine de vacances (autorités, parents,...) pour les 2 sections (primaire et maternelle). En collaboration avec le Service Jeunesse, il réunit avant chaque Plaine de vacances tous les animateurs pour concorder avec eux les thèmes et le programme de la plaine, distribuer les horaires et rappeler les principes de fonctionnement généraux de la plaine. De même en fin de Plaine, il réunit l'équipe d'animation afin d'évaluer le fonctionnement de la Plaine et envisager les améliorations à apporter.

Le coordinateur pédagogique

Agé de 18 ans au moins.

Il a pour mission d'aider le coordinateur à organiser le travail quotidien de l'équipe d'animation de la section maternelle et encourage les animateurs à proposer des activités de qualité aux enfants.

Il est chargé de vérifier le contenu pédagogique des préparations remises par les animateurs, de la mise en place du programme d'activités et veille à ce que le matériel demandé par les animateurs soit disponible. Il assure la tenue des réunions hebdomadaires de l'équipe d'animation et y indique les remarques et suggestions concernant les activités proposées. Il s'assure que le cadre général de la plaine et des activités proposées favorise un environnement sécurisant pour les enfants, tant sur le plan physique qu'affectif. Il est la personne de référence dans le cas d'enfants nécessitant une prise en charge médicale (enfants souffrant d'allergies, accident, blessure, prise de médicaments dans le cadre d'une thérapie). Il lit au moins une fois la fiche médicale de chaque enfant et il communique les informations pertinentes à l'animateur en charge de l'enfant.

Les animateurs

Agés de 17 ans au moins et répondant aux conditions particulières de formation définies dans le décret relatif aux centres de vacances. Les animateurs travaillant à la Plaine de vacances sont soit des animateurs brevetés, soit des étudiants (avec une préférence donnée aux étudiants qualifiés et/ou offrant une expérience probante), soit des accueillantes scolaires assimilées ou non (personnel communal).

Ils sont tenus de se conformer strictement aux instructions qu'ils reçoivent des coordinateurs. Leur période d'activité tend à couvrir une période de deux semaines consécutives au minimum.

Tâches

- L'animateur est invité à prévoir ses activités dans un planning sur base des objectifs définis précédemment et dans le cadre du thème général choisi pour cette période de vacances. Il veillera à établir un programme d'activités diversifié, pouvant répondre aux différents besoins de l'ensemble des enfants. Le planning est remis au plus tard la semaine précédant les activités au coordinateur administratif et reprend un court descriptif des activités de la journée et du matériel nécessaire.
- L'animateur est attentif au rôle éducatif qui est le sien, à conserver une attitude exemplaire et à s'adresser aux enfants en termes mesurés, sans cris inutiles, en veillant à ce que les enfants observent, en toutes circonstances, les usages et les règles de bienséance et d'hygiène.
- L'animateur est chargé de veiller à la sécurité et au Bien-être des enfants
- L'animateur est à l'écoute des enfants pendant les temps libres et disponibles à l'arrivée et au départ des enfants pour faire le lien avec les parents.
- L'animateur est actif pendant les temps libres et assure les temps de sieste pour les enfants âgés de 2.5 à 3 ans.
- Afin d'assurer la stabilité des groupes, l'horaire du personnel sera établi de manière à ce qu'un animateur soit responsable d'un même groupe tout au long de la semaine.

Evaluation

Au terme de la période d'activité, le coordinateur pédagogique remet au coordinateur administratif une évaluation des animateurs présents. Celle-ci intègre et complète les observations faites par le coordinateur administratif lui-même. Pour le personnel communal, les observations faites en plaine, sont prise en considération dans le cadre de

l'évaluation annuelle. Dans le cas des étudiants et du personnel extérieur, les observations sont prises en considération dans le cadre d'une collaboration future.

L'équipe d'encadrement

Chargée de la garderie au matin, à midi et au soir, elle veille à la tenue du registre de présence des enfants. L'équipe d'encadrement, composée de personnel communal, assure une transition avec les parents. Tenue informée des événements de la journée grâce au Carnet de communication, l'équipe d'encadrement informe les parents des éventuelles difficultés survenues durant la journée et donne une idée générale des activités qui se sont déroulées. Elle informe également les parents des éventuels besoins logistiques (matériel et/ou équipements, retards, changements dans le programme, ...).

De plus, lorsque l'équipe d'encadrement du soir commence son service, les animateurs ont l'occasion de transmettre toute information concernant un enfant ou le déroulement de la journée jugée utile et nécessaire à relayer aux parents.

L'équipe d'entretien

Elle est chargée de la vaisselle, du nettoyage et de l'entretien des locaux et des sanitaires.

4. Les groupes d'âge

Les enfants de la section « maternelle » sont âgés de 2,5 à 6 ans. Les groupes d'enfants sont constitués selon l'âge des enfants afin de leur proposer des activités respectant leur développement intellectuel et moteur. Afin d'améliorer la transition entre la section des petits et la section des grands, les enfants sortant de maternelle en juin peuvent être admis dans la section des grands à la plaine de vacances de juillet et août.

Les tout-petits (2,5-3 ans)

Les enfants de cette tranche d'âge seront répartis en 1 ou 2 groupes de couleurs (en fonction du nombre d'enfants). Tant le groupe que l'animateur resteront identiques durant l'ensemble de la semaine afin de créer des repères sécurisants pour les enfants. Les activités proposées se dérouleront principalement dans les bâtiments affectés à la plaine de vacances (sport, arts plastiques, activités ludiques, ateliers spécifiques...) ou dans des lieux situés sur le territoire communal (plaine de jeux, salle des fêtes, ferme...).

Les grands (4-5 ans)

Les enfants de cette tranche d'âge seront également répartis en groupes de couleurs. Ils auront un animateur référent pour l'ensemble de la semaine avec lequel ils participeront aux activités de la journée. L'animateur veille à proposer aux enfants des activités variées sur l'ensemble de la semaine afin que chaque enfant puisse prendre plaisir et découvrir. De plus, il reste à l'écoute et adapte son planning en fonction des envies des enfants. (activités prédéfinies afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses).

5. Thèmes

Chaque plaine de vacances est organisée sur base d'un thème général choisi par les animateurs et l'équipe de coordination (Cow-Boys & Indiens, la Mer...). Un planning des activités générales (sorties, piscine...) est alors établi par le coordinateur administratif en accord avec les animateurs.

Lors des activités, des thèmes ponctuels peuvent également être abordés sur base du vécu des enfants présents. Cette pédagogie active, fonctionnelle et interculturelle prend en compte les origines sociales et culturelles des enfants et privilégie les projets qui partent du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, de son milieu.

6. Activités

Programme

Le programme des activités/groupe est distribué sous forme de flyer aux parents le premier jour de la Plaine de vacances afin qu'ils puissent en prendre connaissance le plus tôt possible et poser leurs questions. De même, les coordinateurs pédagogiques veillent à afficher un panneau avec les activités réalisées par groupe.

Toutes les activités sont comprises dans le prix demandé aux parents lors de l'inscription. Dans le but de permettre au plus grand nombre d'enfants de participer à la plaine, nous prévoyons des facilités de paiement (paiement étalé dans le temps, intervention du CPAS, ...).

Les activités sont centrées sur les différents besoins des enfants : développement physique et sensoriel, développement de la personnalité, développement du sens pratique et développement social.

Activités intérieures

Des activités variées sont proposées aux enfants : jeux en petit ou en grand groupe (kermesses,...), dessin, bricolage, chansons, danses, initiation cirque, raconte-moi des histoires, tour du monde, activités sportives, cuisine...

Après le repas de midi, un temps calme est proposé aux enfants qui ne vont pas à la sieste. Ils pourront, dans ces moments-là, jouer avec le matériel de temps libre, se reposer ou discuter ensemble et avec les animateurs. L'espace est aménagé de sorte à ce que l'enfant puisse profiter de ce temps calme de la manière la plus adéquate possible (coin avec coussins, tapis de sol pour s'allonger et reposer, ...).

Afin de soutenir le développement de la langue française, deux logopèdes se relaient tout au long de la journée et proposent aux enfants des jeux de société à réaliser en petits groupes (4 – 5 enfants maximum). A travers cette activité ludique, la logopède s'efforce d'enrichir le vocabulaire des enfants mais également d'améliorer leur prononciation.

Activités extérieures

En tenant compte de la météo, des jeux de plein air sont organisés dans les infrastructures mises à disposition ou ailleurs sur le territoire communal (bois, plaines de jeux, parcs, centre sportif...).

En fonction des choix des enfants, l'ensemble des enfants participe une fois/semaine à une activité piscine.

Une fois par semaine, une sortie hors du territoire communal est organisée, si possible en lien avec le thème choisi (aquarium, ferme...).

Les déplacements sont, sauf exception, effectués en car privé.

Nous souhaitons collaborer avec les associations locales afin de faire découvrir aux enfants des lieux de la commune qu'ils peuvent fréquenter durant l'année et qui, de par leur proximité sont accessibles facilement (Bibliothèques, associations sportives, Centre culturel...). Dans cette optique, un projet intergénérationnel est organisé en collaboration avec le Home Val des Fleurs. Les enfants plus grands (4,5 ans et 5 ans) s'y rendent régulièrement pendant une après-midi (de 13h45 à 15h45) afin de participer à des activités adaptées avec les résidents (bricolages, tombola, ateliers culinaires, jeux de table,...).

Clôture de la Plaine de vacances

Afin de favoriser la cohésion de l'équipe et d'intégrer les parents aux activités de la plaine, une grande fête de fin de plaine est organisée le dernier jeudi de la plaine d'été de 14h à 16h. Lors de cette fête, plusieurs activités sont organisées (Kermesses, trampoline, jeux,...) par l'équipe en place et un buffet est mis à disposition des participants.

7. L'accueil de l'enfant

L'accueil d'enfants de maternelle peu habitués à fréquenter les structures mises en place pour la plaine de vacances est un enjeu important. L'accent sera mis sur l'accueil dès l'arrivée.

Des jeux de connaissance et de présentation sont organisés au début de chaque semaine permettent aux enfants de se situer dans le groupe et de connaître tant les animateurs et les enfants de leur groupe respectif que les enfants et animateurs des autres groupes. C'est également au début de chaque semaine que le thème de la semaine est annoncé et que les règles de fonctionnement de la Plaine sont expliquées aux enfants.

Des instructions sont également remises aux animateurs lors de leur engagement. Ces instructions concernent notamment les règles de sécurité, l'animation active, les rôles et responsabilités.

8. Enfants et Santé

Afin de favoriser une hygiène de vie saine, le coordinateur veille à prévoir des collations équilibrées. Des fruits frais, des yaourts et des jus sont proposés aux enfants pendant les collations. Lors du repas de midi, la seule boisson autorisée est l'eau. Celle-ci est d'ailleurs disponible à volonté tout le long de la journée.

Les animateurs veillent aussi à rappeler aux enfants les principes de santé et d'hygiène (passage aux toilettes réguliers, lavage des mains avant les repas, ...). En plus, en fonction de la météo, ils veillent à que la tenue vestimentaire des enfants soit adaptée. Si nécessaire, des aménagements sont faits (prêt de vêtements, crème solaire, chapeaux, eau...).

De même, pour les enfants entre 2,5 ans et 3 ans, une sieste est prévue après le repas dans un local adapté. Celle-ci est ouverte également aux enfants plus âgés qui en ressentent le besoin. Les animateurs veillent à que celle-ci réponde effectivement aux besoins des enfants (la durée de la sieste peut en effet varier). Après la sieste, des activités calmes sont prévues pour s'adapter au rythme des enfants et éviter un changement trop brusque d'ambiance.

9. Matériel

Du matériel adapté pour les différentes catégories d'enfants est disponible : petits vélos, trottinettes, ballons, craies, matériel de bricolage, de cuisine... Celui-ci est géré par le coordinateur pédagogique et mis à disposition des animateurs en fonction des besoins. Du matériel spécifique est disponible pour les temps libre (puzzle, constructions, livres...).

10. Temps libre

Le personnel d'encadrement assurera un encadrement actif avec le souci de la sécurité et du bien-être des enfants.

Les garderies du matin, du midi et du soir ainsi que les temps libres encadrés par les animateurs sont des moments d'activités en ce sens que l'enfant est invité à choisir son jeu, seul ou en groupe. L'espace sera organisé sous forme de petits coins à l'intérieur et/ou à l'extérieur où du matériel sera mis à disposition sous la surveillance des animateurs.

L'objectif de ces temps libres organisés est de développer la créativité de l'enfant, de lui permettre de souffler s'il en ressent le besoin, de lui permettre d'aller vers les autres de sa propre initiative. Il s'agit également d'un moment où les animateurs sont à l'écoute et disponibles.

11. Evaluation

A l'issue des « petites » plaines, une évaluation a lieu entre le service Jeunesse et le coordinateur administratif.

A l'issue de la plaine d'été, une évaluation est réalisée avec l'ensemble des animateurs ayant été présent durant la période de plaine :

Animateurs engagés via une asbl spécialisés : Une réunion est organisée au siège de l'asbl en présence du coordinateur administratif, du Service Jeunesse, du responsable de l'asbl et des animateurs/ coordinateurs de l'asbl.

Etudiants : Une évaluation orale a lieu à la fin de la dernière semaine de prestation avec le coordinateur administratif afin d'évaluer les prestations. Le résultat de l'évaluation est pris en considération dans le cadre d'une collaboration future.

Cette évaluation permet également d'entendre le point de vue de l'animateur par rapport aux améliorations possibles de la Plaine de vacances.

Accueillants scolaires : Une réunion d'évaluation générale a lieu avec l'ensemble des accueillants scolaires en présence du coordinateur administratif et du service Jeunesse.

Les éléments dégagés de ces évaluations permettront d'améliorer le fonctionnement de la Plaine de vacances tant pour la période d'été que pour les plus petites plaines.

Conclusion

Ce projet pédagogique, publié sur le site internet de la commune, est destiné à évoluer chaque année pour s'adapter au mieux aux besoins des enfants en fonction des moyens disponibles. Vous, membre du personnel communal, coordinateur, animateur, surveillant, parent, enfant, autorité êtes invités à prendre part à son renouvellement en nous communiquant vos suggestions. C'est ensemble que nous améliorerons ce projet pédagogique et par là, la plaine de vacances de Berchem-Sainte-Agathe pour le bien-être et l'épanouissement des enfants.